

## RECYCLAGE HABILITATION ELECTRIQUE DU PERSONNEL NON ELECTRICIEN (BS, BE)

<b>OBJECTIFS PEDAGOGIQUES</b>	Recyclage à l'habilitation électrique BS-BE manoeuvres. Revoir le risque électrique – la prévention et les instructions générales de sécurité du guide UTE C18-510. Etre en mesure de réaliser des petites interventions électriques et des raccordements d'appareils en conformité avec la norme C 15-100.
<b>PUBLIC</b>	Tout corps d'état
<b>PRE-REQUIS</b>	Fournir sa dernière habilitation électrique (initiale et/ou recyclage). L'échéance ne doit pas être dépassée de plus de 6 mois
<b>EVALUATION</b>	Questionnaire à choix multiples de validation des connaissances acquises. Une note minimum de 10/20 est exigée. Contrôle tout au long de la formation avec étude de cas et travaux pratique.
<b>METHODES</b>	Fascicules correspondants aux différents modules traités. Mise en pratique avec matériel électrique. (Taux de satisfaction : 99% ; Taux de réussite : 100% ; Taux de d'abandon : 0% sur 188 stagiaires formés)
<b>MOYENS SPECIFIQUES</b>	Accueil Personne en situation d'handicap (PSH) et/ou Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) contactez l'ANOFAB pour valider l'accessibilité de la formation.

**FORMATEUR(S)** Monsieur Christophe LEMONNIER

### PROGRAMME

Durée : 11 heure(s) sur 2 jour(s)

- La sensibilisation aux risques électriques (les statistiques sur les accidents d'origine électrique – les différents risques d'origine électrique).
- Les bases de l'électricité (tension-intensité-résistance-puissance).
- La prévention des risques électriques (la réglementation – la normalisation – les moyens de protection contre les contacts directs et indirects et contre les brûlures – la conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique).
- La norme NF C18-510 (les prescriptions au personnel – l'obligation de formation – le domaine d'application – les prescriptions particulières-le professionnel intervenant chez un particulier) – personnel en présence de pièces nues sous tension en haute tension(H0V) – le rôle de chacun des habilités.
- Les opérations et les interventions élémentaires dans l'environnement (les différentes zones – les zones d'environnement spécifiques aux interventions du bâtiment et aux travaux publics).



- Le matériel de protection individuel (casque – lunettes – gants) et collectif (VAT-nappe isolante-balise). Les manœuvres. Les mesures. Les essais. Les vérifications. L'outillage électrique portatif à main (les mesures de protection – les emplacements exposés – la TBTS – la TBTP – la séparation de circuits – les cas particuliers).
- Les interventions élémentaires en TBT et en BT (le rôle du chargé de remplacement et de raccordement – les dispositions concernant le personnel et le matériel – les interventions de dépannage – les autres interventions – les opérations particulières). L'appareillage électrique BT (l'appareillage de sectionnement – de commande – la protection contre les surintensités)-les limites de l'habilitation BS.

(Date de mise à jour : 05/01/2026)